

Renvoi au comité des Secours de la pétition des veuves de la Bastille et du 10 août qui demandent à être comprises dans le décret du 13 prairial (1er juin), lors de la séance du 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des Secours de la pétition des veuves de la Bastille et du 10 août qui demandent à être comprises dans le décret du 13 prairial (1er juin), lors de la séance du 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 115;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17548_t1_0115_0000_1

Fichier pdf généré le 07/10/2019

43

Des veuves de la Bastille et du 10 août demandent d'être comprises dans le décret du 13 prairial, félicitent la représentation nationale sur ses glorieux travaux.

Renvoi au comité de Secours publics (97).

44

Les citoyens de la commune de Gannat [Allier] demandent l'épuration de leurs autorités constituées.

Renvoyé à Boisset, représentant du peuple, délégué dans les départemens de l'Ain (98).

45

Les canonniers des ateliers des Invalides [Paris] font des observations sur leurs ateliers.

Renvoyé au comité de Salut public (99).

46

Un citoyen réclame le paiement des traites de Saint-Domingue.

Renvoyé au comité des Finances (100).

47

Les administrateurs du district de Bellême [Orne] adressent deux croix de Saint-Louis.

Renvoyé au receveur des dons patriotiques (101).

[Les administrateurs du district de Bellême au président de la Convention nationale, le 17 vendémiaire an III] (102)

Citoyen président,

Nous t'adressons deux croix dites de Saint-Louis avec les brevets qui les accompagnaient, dont le dépôt vient d'être fait à notre secrétariat.

Salut et fraternité.

COUVRAY, GUERIN, REBOURS.

(97) P.-V., XLVII, 134.

(98) P.-V., XLVII, 134-135. Voir ci-dessous, n° 67.

(99) P.-V., XLVII, 135.

(100) P.-V., XLVII, 135.

(101) P.-V., XLVII, 135.

(102) C 321, pl. 1346, p. 25.

48

Philbert Bergier, officier de santé, demeurant à Thicourt [Moselle], se plaint d'avoir essuyé des persécutions arbitraires de la municipalité de Valmont.

Renvoyé au comité de Législation (103).

49

Le citoyen Lefebvre, domicilié au Petit-Montrouge [Paris], qui fait hommage d'un ouvrage patriotique, et sur la conquête de l'Angleterre, fait une pétition relative à des restes de biens à la fois nationaux et particuliers.

Renvoi du tout au comité d'Agriculture (104).

50

Le représentant du peuple Pflieger demande un congé de trois ou quatre décades pour rétablir sa santé.

La Convention nationale décrète le congé (105).

[Pflieger, représentant du peuple près l'armée de la Moselle, au président de la Convention nationale, de Nancy, le 16 vendémiaire an III] (106)

Ma mission étant finie conformément à la loi et ma santé se trouvant dérangée, je te prie, citoyen président, de m'obtenir de la Convention une permission pour aller chez moi passer trois ou quatre décades afin d'y prendre les remèdes qui me sont nécessaires.

Salut et fraternité.

PFLIEGER.

51

Un membre propose par motion d'ordre un projet de décret sur les dilapidations des domaines nationaux.

Renvoyé aux comités de Salut public, de Législation et de Sûreté générale (107).

(103) P.-V., XLVII, 135.

(104) P.-V., XLVII, 135.

(105) P.-V., XLVII, 135. C 321, pl. 1334, p. 2.

(106) C 321, pl. 1343, p. 25.

(107) P.-V., XLVII, 135. Voir plus bas n° 69.